

### Généralités : atelier d'expression manuelle

Le ROI de l'école reste prioritaire sur ce règlement qui a pour but de gérer et organiser au mieux les ateliers de restauration.

Le ROI permet de donner aux apprenants les informations nécessaires à leur bonne compréhension des risques encourus et ainsi de les associer pleinement à la démarche de prévention.

Les **ateliers comme le matériel** mis à disposition des étudiants doivent être entretenus, rangés et respectés en bon père de famille par tous. Leur entretien fait partie intégrante de l'évaluation. Le local doit être remis dans sa disposition initiale, tables, chaises et tableau propres.

### Attitude générale à avoir

- Respecter l'horaire du cours
- Respecter en tout temps les instructions du professeur
- Respecter le matériel mis à votre disposition
- Respecter les locaux
- Respecter les collègues
- Signaler toute anomalie au professeur
- Chaque étudiant participera activement au tri des déchets, le verre sera déposé dans les bulles.

Pour participer au cours, l'étudiant devra disposer de son petit matériel.

### Divers

En cas d'absences, la « récupération » de la matière non vue est à charge de l'étudiant. Tous les étudiants seront évalués sur l'ensemble de la matière prévue par le programme pédagogique (théorique et pratique).

Si l'élève est absent pour une évaluation, il devra d'office la présenter à la date prévue en accord avec le professeur.

Les évaluations théoriques et pratiques se déroulent tout le long du module.

Aucune forme de tricherie n'est admise sous peine de nullité du test et d'une procédure disciplinaire

**L'évaluation est individuelle !** Le professeur communiquera le résultat de chaque évaluation à l'étudiant qui aura été informé préalablement des critères de réussite.

### Matériel

Vannerie : mètre ruban, couteau type opinel, sécateur, matériel pour prendre des notes.

Macramé :

Poterie :

### Budget

Les fournitures sont à la charge des étudiants inscrits.

Un tarif forfaitaire a été établi : vannerie : 30 euros  
Macramé : 35 euros

## Règlement d'ordre intérieur expressions manuelles

Poterie : matière première et cuisson

Ces montants sont à régler auprès du chargé de cours qui fournira les matières, il pourra être demandé un supplément pour une réalisation qui demanderait des matériaux hors matériaux de base.

L'étudiant(e)

Les professeurs

La direction